



FONDATION  
TERRE SOLIDAIRE

# CHARTRE DE DEONTOLOGIE

---

- Adoptée le 31/03/17 par le Conseil d'Administration -

## Préambule

La Fondation Terre Solidaire est une fondation reconnue d'utilité publique et abritante, créée en juin 2016. Dans un monde qui aborde un contexte de crises multiples, à la fois environnementales, économiques et sociales, la Fondation Terre Solidaire a pour mission de faire émerger des réponses aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain, dans le respect de tous et des biens communs de l'humanité.

Les principes qui la guident sont : la promotion des Droits, l'engagement citoyen, l'inventivité, la transparence, le dialogue dans le respect et l'écoute, la défense des biens communs, la sobriété et le respect des générations futures.

La Fondation Terre Solidaire et les fondations placées sous son égide s'engagent à respecter les règles suivantes :

**Une relation de partenariat fondée sur le respect, l'écoute et le dialogue.** L'initiative du porteur du projet est primordiale. Les projets accompagnés et financés sont initiés et mis en œuvre par des organisations engagées dans une dynamique de transition écologique, économique et sociale. Basée sur la confiance, cette relation de partenariat a pour objectif d'encourager et de renforcer les compétences de ces organisations et d'en augmenter l'efficacité grâce en particulier aux fonds mis à leur disposition. L'absence de discrimination politique, religieuse ou raciale régit le choix des organisations et des projets soutenus.

**L'égalité entre les femmes et les hommes** est promue dans les instances de gouvernance et le fonctionnement de la Fondation Terre Solidaire et des fondations placées sous son égide ainsi que dans les actions soutenues et accompagnées.

**La sobriété et la responsabilité environnementale guident les choix.** La Fondation Terre Solidaire et les fondations placées sous son égide se donnent pour objectif de réduire l'empreinte écologique générée par leur fonctionnement.

**Une gouvernance exemplaire et désintéressée.** La Fondation Terre Solidaire et les fondations placées sous son égide sont administrées de manière à assurer le pilotage de leurs activités et le désintéressement de leurs administrateurs (définition et pilotage des orientations stratégiques, règles de gouvernance, procédures de contrôle, etc.)

**Une gestion financière basée sur l'éthique, la transparence, la rigueur et l'efficacité.** Un référentiel éthique (la Charte de gestion financière) est adopté et fixe les principes de bonne gestion financière afin d'orienter, d'une façon transparente, rigoureuse et éthique, les décisions et les moyens mis en œuvre pour mobiliser et gérer les ressources financières de la Fondation Terre Solidaire et des fondations placées sous son égide. Le Compte d'Emploi des Ressources, le rapport d'activité et le rapport financier de la Fondation Terre Solidaire (et les rapports d'activité et financier concernant plus particulièrement les fondations placées sous son égide) sont mises à la disposition des donateurs et plus largement du public.

**Une communication fidèle à la réalité.** La Fondation Terre Solidaire et les fondations placées sous son égide délivrent au public une information fiable, précise et objective sur leur organisation et leurs actions. L'information sur les organisations soutenues, et leurs bénéficiaires, est donnée en veillant au respect des personnes et avec leur accord.

**Le respect des donateurs et des bienfaiteurs.** Par la qualité et la rigueur des informations qu'ils contiennent, les messages de communication et de collecte respectent les donateurs et les personnes qui apportent leur concours au financement des projets de la Fondation Terre Solidaire et des fondations placées sous son égide. La volonté des donateurs et des bienfaiteurs est respectée dès lors qu'elle s'inscrit dans le cadre de la mission de la Fondation Terre Solidaire et des fondations placées sous son égide.